

Extrait du registre des Délibérations

Séance du 31 janvier 2024

Convocation : 25 janvier 2024 Date d'affichage : 25 janvier 2024

Sous la Présidence de M. Rémy MARTINOT, les membres du Conseil de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais se sont réunis l'an deux mille vingt-quatre, le mercredi trente et un janvier à dix-neuf heures à Pierreclos - salle des fêtes.

Commune de BOURGVILAIN :	M. Gilles LAMETAIRIE
Commune de LA CHAPELLE DU MONT DE FRANCE	M. Philippe HILARION
Commune de DOMPIERRE LES ORMES	Mme Géraldine AURAY M. Marcel RENON Mme Séverine DEBIEMME
Commune de GERMOLLES S/GROSNE	M. Hervé JOSEPH
Commune de MATOUR	M. Thierry IGONNET M. Patrick CAGNIN
Commune de MONTMELARD	M. Jacques CHORIER
Commune de NAVOUR S/GROSNE	Mme Fabienne PRUNOT M. Jean PIEBOURG
Commune de PIERRECLOS	M. Rémy MARTINOT Mme Sylvie DUPONT M. Emmanuel ROUGEOT
Commune de SAINT LEGER /LA BUSSIÈRE	M. Pierre LAPALUS
Commune de SAINT PIERRE LE VIEUX	M. Alain BAMET
Commune de SAINT POINT	M. Pierre-Yves QUELIN
Commune de SERRIERES	M. Jean-Noël BERNARD
Commune de TRAMAYES	M. Michel MAYA Mme Cécile CHUZEVILLE M. Damien THOMASSON
Commune de TRAMBLY	M. Bernard PERRIN
Commune de TRIVY	Mme Chantal WALLUT
Commune de VEROSVRES	M. Eric MARTIN

Nombre de délégués en exercice : 25 Nombre de délégués présents : 24

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut donc valablement délibérer.

Secrétaire : Madame Sylvie DUPONT

Etaient Excusés : Mme Nathalie LAPALUS (Matour)

Pouvoir : Mme Nathalie LAPALUS à M. Patrick CAGNIN

Assistaient également les Conseillers suppléants suivants : M. Olivier LORNE (Bourgvilain), M. Jean-François LAPALUS (La Chapelle du Mont de France), M. Gilles PARDON (Saint Léger /la Bussière), Mme Julie JUGNET (Saint Pierre le Vieux), Mme Maude GAND (Saint Point), Mme Laurence GUILLOUX (Verosvres)

**Projet de construction d'un gymnase à
Dompierre-les-Ormes**

REÇU EN PREFECTURE

le 28/02/2024

Application agréée E-legalite.com

DELIB 2024-02

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 71-2021-01-07-001 du 7 janvier 2021 portant statuts de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais,

Vu la délibération n° 2017-142 du Conseil communautaire du 14 décembre 2017 définissant l'intérêt communautaire des compétences de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais,

Le Président rappelle que la commune de Dompierre-les-Ormes a fait le constat, à l'occasion du Conseil communautaire du 18 septembre 2023, d'un déficit d'offre en matière d'équipements sportifs sur le territoire. Ainsi, un état des lieux des besoins a été réalisé à l'aide d'un questionnaire diffusé sur l'ensemble du territoire et d'entretiens avec les associations sportives rayonnant autour de la commune de Dompierre-les-Ormes.

L'enquête, qui a permis de recueillir 514 réponses et d'échanger avec 10 associations sur leurs besoins, est venue conforter le constat dressé par la commune de Dompierre-les-Ormes d'un manque d'équipements sportifs avec le gymnase de Matour saturé, des salles inadaptées à la pratiques de certaines disciplines et l'éloignement des équipements existants.

Une étude de faisabilité, permettant de réaliser un chiffrage du coût estimatif du projet, est présentée. Le coût estimatif des travaux s'élève à près de 1 500 000 € H.T.

Afin de poursuivre la réflexion sur la faisabilité du projet et la capacité financière de la Communauté de communes à le porter, le Président sollicite l'autorisation du Conseil communautaire de rechercher des financements potentiels.

A l'issue de ce travail, les conseillers communautaires pourront décider de manière éclairée de la poursuite ou non du projet.

Le Conseil de Communauté, oui l'exposé, après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 3 abstentions, décide de :

➤ **AUTORISER** le Président à rechercher des financements pour le projet de construction d'un gymnase à Dompierre-les-Ormes.

Fait le même jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Rémy MARTINOT

The block contains a handwritten signature in blue ink and a circular official stamp. The stamp features a central emblem with a figure holding a torch, surrounded by the text "Communauté de communes" at the top and "Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais" at the bottom, separated by stars.

REÇU EN PREFECTURE

le 20/02/2024

Application agréée E-legalite.com

DELIB 2024-02